

A cause de ces contradictions et des différences considérables dans la division de la responsabilité des services entre les gouvernements provinciaux et leurs municipalités respectives, il faut observer une extrême prudence en utilisant ces chiffres comme base de comparaison interprovinciale du fardeau relatif de la taxation municipale. De plus, en Saskatchewan et en Alberta, les municipalités sont tenues d'imposer pour le gouvernement provincial certaines taxes destinées à d'autres fins spéciales et pour lesquelles il n'y a pas de situation comparable dans les autres provinces. Les montants de ces taxes comprises dans les impositions municipales de ces deux provinces sont les suivants:—

<i>Item</i>	1940	1941	1942
	\$	\$	\$
Saskatchewan—			
Taxes du revenu public (provinciales).....	1,985,910	1,833,846	1,785,638
Taxes de téléphone et de grêle.....	1,526,527	1,327,092	1,574,966
Totaux, taxes spéciales.....	<u>3,512,437</u>	<u>3,160,938</u>	<u>3,360,604</u>
Alberta—			
Taxes des services sociaux, de l'éducation et des terres sauvages (provinciales).....	<u>1,046,458</u>	<u>1,077,694</u>	<u>1,045,855</u>

Il n'y a pas eu de fluctuation marquée dans la tendance des impositions de taxes municipales au Canada ces dernières années. Bien que la plupart des provinces accusent des augmentations, ceci n'indique pas nécessairement un fardeau accru pour le contribuable particulier dans chaque cas. C'est plutôt le résultat, en partie du moins, des augmentations reflétées dans les valeurs imposées. En Nouvelle-Ecosse, l'augmentation de 1942 serait due en grande partie à l'établissement des "unités scolaires plus grandes", mentionnées précédemment dans cette section, et par lesquelles quelques municipalités imposent maintenant certaines taxes antérieurement imposées par les commissions scolaires rurales. Il est aussi à noter que l'Ontario accuse des réductions de taxes constantes, tandis que pendant le même temps les valeurs imposées ont augmenté au cours de la période correspondante. Le changement le plus significatif survenu durant cette période fut l'augmentation de la perception des taxes comparativement à l'imposition totale. En 1940 la perception n'égalait que 101.2 p.c. de l'imposition de cette année-là; en 1941, 104.6 p.c., tandis qu'en 1942 elle augmente jusqu'à 105.0 p.c. En retour, ceci a résulté en des réductions sensibles du montant des taxes encore impayées à la fin de ces années, bien que ce montant fût encore relativement élevé dans la plupart des provinces comparativement aux impositions de l'année courante. La situation pour différentes classes de municipalités variera naturellement beaucoup. Ont été mentionnés auparavant les districts d'amélioration de la Saskatchewan et de l'Alberta qui, bien que n'étant pas des municipalités incorporées, sont néanmoins maintenus par le gouvernement provincial plus ou moins comme des régions se suffisant à elles-mêmes sur la même base. Les chiffres des taxes de ces districts ne sont pas compris dans le tableau 34, mais en raison de leur importance spéciale sous le rapport de l'organisation municipale de ces provinces et du fait qu'elles peuvent plus tard devenir incorporées ou parties de municipalités existantes, les renseignements correspondants, à ce sujet, paraissent au tableau 35.